

DECRET N° 83-323 du 19 Septembre 1983

Chargeant le Camarade Adolphe BIAOU,  
Ministre du Travail et des Affaires  
Sociales de l'intérim du Camarade Gratien  
Tonakpon CAPO-CHICHI, Ministre de l'Al-  
phabétisation et de la Culture Populaire  
pour compter du 19 Septembre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
la Loi N° 83-004 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 83-305 du 27 Août 1983 chargeant le Camarade Romain  
VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Natio-  
nale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République  
pour compter du 29 Août 1983.

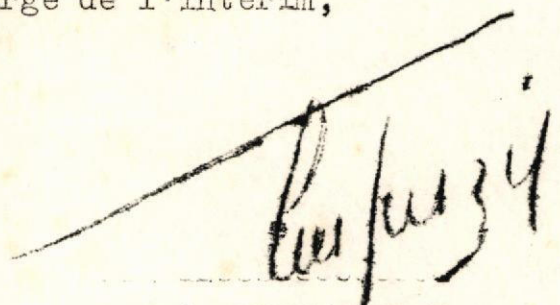
-----  
DECRETE :

Article 1er..- Pour compter du 19 septembre 1983, le Camarade Adol-  
phe BIAOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé  
de l'intérim du Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Po-  
pulaire pendant l'absence du Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 Septembre 1983

Pour le Président de la République,  
le Président du Comité Permanent de  
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire  
chargé de l'intérim,

  
-----  
Romain VILON-GUEZO

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 CPC 2 SPD 2 PPC 2 MTAS  
+ MACP 6 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-  
ONEPI-Gde Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-